

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 12 OCTOBRE 2023 À 20h15

PROCES-VERBAL No 399

Présents	Mmes Caroline ABBET, Christine HUTIN, Tracy MONNEY, Sahar NSEIR, Gabriella ROBERT et Gaëlle RÖTHLISBERGER COUILLAUD, MM. Jean-Jacques BODENMANN, Julien GUYOT, Kevin POLTE (président) et Mathurin RAMU
Excusés	Mmes Emilia SCHLIPF, Laure VANONCINI, MM. Gautier RAUSIS, Stéphane TODESCO et Pierre VUISSOZ, Mme Laure BOVY, adjointe, et Mme Sara GIL DA ROSA, procès-verbaliste
Assistent à la séance	Mmes Anne ZOLLER, Maire, Émilienne HUTIN ZUMBACH, adjointe, et M. Roger WYSS, secrétaire

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 14 septembre 2023
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications et propositions de la Mairie
4. Question sur les procès-verbaux de commission
5. Rapports de conclusion des commissions
 - a) N/A
6. Proposition de l'Exécutif
 - a) Délibération : Crédit d'étude de la passerelle de l'Allondon
 - b) Résolution : N/A
7. Proposition des Conseillers municipaux
 - a) Motion : Remise au concours des contrats de gérance immobilière communale
 - b) Résolution : N/A
 - c) Délibération : N/A
 - d) Questions écrites : N/A
8. Nomination des président.e.s et vice-président.e.s des locaux de vote pour 2024
9. Dossiers en cours – questions et remarques
10. Divers

- **M. le président** ouvre le Conseil municipal de ce jour à 20h23 en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous et annonce les absents. Également, il annonce le décès de M. Jacques Gros, ancien maire, et une minute de silence est demandée en sa mémoire.

1. Approbation du procès-verbal du 14 septembre 2023

- **M. Guyot** corrige l'intervention en page 2822, 6^{ème} paragraphe, 3^{ème} ligne : il faut remplacer « par la suite de cela » par « à la suite de cela ».
- **Mme Zoller** corrige l'intervention en page 2823, 2^{ème} paragraphe, 2^{ème} ligne : il faut remplacer « les architectes étaient disponibles » par « les architectes ont préparé les compléments demandés ». Également, à la phrase suivante, il faut remplacer « nous attendons encore les dernières validations » par « nous attendons encore les dernières demandes de l'OPS et de la CMNS », ainsi qu'en 3^{ème} paragraphe : il faut remplacer « AOTC » par « AETC ».

Le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2023 est approuvé par 7 voix pour, 2 abstentions et 0 refus.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

- **Le président** annonce que la soirée d'accueil et des mérites culturels et sportifs aura lieu le 10 novembre prochain comme annoncé. Un tour de table est effectué afin de déjà savoir qui sera présent :

Gaëlle Röthlisberger Couillaud
Julien Guyot
Tracy Monney
Kevin Polte

Mme Zoller ajoute qu'il serait judicieux qu'un maximum de conseillers municipaux soient présents pour accueillir nos nouveaux habitants.

- **Le président** rappelle la séance du 11 novembre prochain à 9h00 relative à l'atelier pour la parcelle 1379 à La Plaine. Il serait bien qu'un maximum de membres se rendent disponibles.

Pour information, une affiche avec des questions se trouve au Carnotzet où chacun d'entre vous pourra donner son avis en y collant de petites pastilles.

- **Le président** informe que dorénavant, les remarques sur les fautes d'orthographe ou de ponctuation sur les procès-verbaux du Conseil municipal doivent être transmises jusqu'à midi le jour du Conseil municipal à M. Roger Wyss afin qu'il puisse mettre à jour le procès-verbal avant impression et signature. Ainsi, seules les corrections sur le fond (et non la forme) seront retranscrites sur le procès-verbal suivant.

3. Communications et propositions de la Mairie

- **Mme Zoller** indique que les documents concernant la parcelle 1300 des CFF (vers l'emplacement de la déchetterie à La Plaine) sont chez le notaire et en voie d'être signés, peut-être d'ici la fin de cette année. Pour donner suite à une séance interne des CFF, leur service infrastructure souhaite que la distance entre l'escalier et la limite de la parcelle soit un peu plus large que le projet initial. La surface de la parcelle diminuera de 450 m² à 370m² et le prix sera également réduit à CHF 35'000.-. Lors du rendez-vous pour la signature de l'achat de cette parcelle, il est également prévu de discuter avec les notaires de la parcelle 1038 de Dardagny, des levées de servitude de non-bâtir ainsi que du prix, sachant que seule la partie sud de la parcelle peut être vendue.
- La signature concernant l'acquisition de l'immeuble de la route de Challex par notre commune sera effectuée demain, il faudra ensuite encore attendre 60 jours pour la renonciation du droit de préemption de l'Etat de Genève. A la suite de cela, le dossier sera à nouveau transmis à l'OCLPF afin de valider les conditions de financement et inscrire l'immeuble au registre foncier.
- L'installation des jeux de la Planta est terminée et ces derniers sont déjà utilisés par les enfants.
- L'Auberge de Dardagny est à présent définitivement fermée et les clés nous ont été restituées par les propriétaires. Dans le cadre de la fermeture de l'Auberge, la Mairie a demandé aux gérantes du tea-room d'élargir exceptionnellement leurs horaires, ces dernières ont donné leur accord. Pour que cela puisse être faisable, la Mairie a engagé une extra (Mme Ganimete Cana, qui travaillait déjà à l'Auberge avant sa fermeture) pour la tranche horaire 16h00 - 19h00, voire plus si besoin (les gérantes travaillant actuellement de 07h00 à 16h00), avec une fermeture tous les lundis.

Concernant la demande d'autorisation, celle-ci est dans le processus de 2^e circulation au travers des services de l'état et les architectes ont transmis les compléments demandés. Nous sommes encore en attente de quelques réponses de la part de GESDEC, de l'OCEN, du SABRA et de l'OPS, tous les autres ayant déjà répondu favorablement ou favorablement sous conditions. Les travaux pourront donc en principe débiter en novembre prochain.

- Les travaux de la Mairie sont quasiment terminés et le réaménagement dans les nouveaux espaces a été organisé la semaine passée. Il reste encore quelques finitions à effectuer mais dans l'ensemble tout est quasiment prêt.
- **Mme Hutin Zumbach** informe que la réfection de la salle des Chevaliers est terminée et que la remise du chantier est encore à prévoir. Il est prévu de poser des plinthes un peu plus larges afin que les dossiers des chaises ne touchent et ne détériorent la peinture des murs.
- Le poids public de la salle polyvalente a pu être réparé, il fonctionne bien et a pu être utilisé par les vigneron. Il a été décidé de passer sur un forfait annuel au lieu d'un forfait par pesée.
- Les fiches du PGEE (plan général d'évacuation des eaux) ont été réalisées pour l'année 2023 selon le planning prévu. La demande de remboursement au travers du FIA sera faite d'ici la fin du mois.

4. Question sur les procès-verbaux de commission

- **M. Guyot** a quelques questions sur le dernier procès-verbal de la commission Urbanisme-Aménagement, en 2^{ème} page. Il souhaite savoir comment est-il possible que le chêne genevois, proposé par le bureau Charpente Concept, provienne des deux communes et s'il existe des stocks communaux actuellement.

M. Polte répond par la négative et indique que tout se passe au niveau de nos forêts. Au moment de l'entretien de ces derniers, des coupes sont régulièrement effectuées et celles-ci peuvent être achetées.

M. Guyot complète sa question en demandant s'il est prévu de couper des bouts de forêts pour ce projet-là.

M. Polte répond qu'il s'agit d'entretien de la forêt et non de déforestation.

Mme Hutin ne comprend pas très bien d'où vient ce projet ni quand il a débuté et demande si ce projet provient bien de l'Exécutif.

Mme Zoller informe que ce projet provient bien des deux exécutifs de Russin et Dardagny. La dangerosité de ce pont est présente depuis longtemps, surtout pour les piétons. Il est dangereux de le traverser à pied. L'idée du pont a germé et cela a continué avec les travaux du RIM (Réfection Intégral du Mandement) pour lesquels le chemin piétonnier du bord de l'Allondon allait être momentanément coupé et un pont provisoire devait être installé. Les CFF ont finalement trouvé une autre solution mais nous sommes restés avec l'idée de cette passerelle et le projet de construction d'un pont pour piétons sera donc mis en amont. Un montant de CHF 24'000.- avait déjà été mis à disposition en 2023 pour les deux communes, afin de pouvoir effectuer la première étude.

Mme Hutin Zumbach revient sur la question de M. Guyot par rapport aux forêts suisses et précise qu'il y a un ordre de grandeur de pousses pour les chênes de 800m² par heure et que moins de la moitié est utilisée pour des travaux.

Mme Abbet rajoute que la construction et l'utilisation de cette passerelle équivaut à 12 minutes de la croissance des chênes suisses.

5. Rapports de conclusion des commissions

- N/A

6. Proposition de l'Exécutif

a) Délibération : Crédit d'étude de la passerelle de l'Allondon

- **Mme Zoller** informe qu'en temps normal, il ne serait pas nécessaire d'effectuer une délibération pour cette passerelle étant donné que le montant demandé est inférieur à CHF 100'000.-, mais comme cela concerne les deux communes, il faut une délibération par commune pour acter leur accord. Le giratoire n'est pas prévu dans cette délibération bien qu'il fasse partie du projet global de sécurisation des chemins piétonniers, le montant des études sera mis au budget 2024.

L'entrée en matière pour cette proposition est acceptée par 9 voix pour à l'unanimité.

Délibération

Vu la volonté des communes de Dardagny et Russin de réaliser une continuité de la promenade le long de l'Allondon de Malval au viaduc ferroviaire de l'Allondon ;

Vu le constat du pont routier de l'Allondon ne présentant aucun équipement et gabarit pour la sécurité des piétons ;

Vu l'étude de faisabilité d'une passerelle piétonne réalisée par le bureau d'ingénieurs bois Charpente-Concept SA du 19 septembre 2023 ;

Vu la nécessité d'intégrer à la réflexion globale du projet dans le site, des mandataires spécialisés tels que géomètre, ingénieurs civils béton, architecte-paysagiste et ingénieur en environnement ;

Vu l'estimation des honoraires d'études présentés par ceux-ci et récapitulés sur le tableau du 26 septembre 2023 ;

Vu le coût global de l'étude s'élevant à Fr. 160'000.- (TTC) supportés pour moitié par chaque commune, soit Fr. 80'000.- (TTC) ;

Vu le préavis favorable de la commission de mobilité du Conseil municipal de Russin du 19 septembre 2023 ;

Vu le préavis favorable des commissions de l'aménagement-urbanisme et entretien-sports du Conseil municipal de Dardagny du 19 septembre 2023 ;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition de Madame le Maire,

Le conseil municipal

DECIDE

Par 9 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité des membres présents

1. De procéder à l'étude du projet de réalisation d'une passerelle piétonne en bois sur l'Allondon en amont du pont éponyme ;

2. D'ouvrir à Madame le Maire un crédit de Fr. 80'000.- (TTC) destiné à cette étude pour les phases d'avant-projet / projet et autorisation de construire ;
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ;
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon ;
6. D'autoriser Madame le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 80'000.- (TTC) afin de permettre l'exécution de cette étude ;
7. D'assortir la présente délibération à la décision identique de la commune de Russin

M. Guyot n'est pas sûr de comprendre réellement la teneur de cette délibération et demande, au vu la présentation annexée au procès-verbal de la commission Urbanisme-Aménagement, si l'étude de faisabilité et le devis de construction ont, en quelque sorte, déjà été faits et si l'étude est déjà terminée ?

Mme Zoller indique que non et précise qu'il s'agit d'une pré-étude sur le positionnement de l'ouvrage. Elle précise également qu'il y aura d'autres aménagements paysagers du fait que ce soit une zone naturelle. Il y a donc un vrai crédit d'étude qui débouchera sur une proposition de crédit de construction.

M. Bodenmann est content de l'avancement de ce projet et demande si le pont en question sera également accessible aux cyclistes ou seulement aux piétons.

Mme Zoller informe que le pont sera accessible seulement aux piétons pour une question de coûts et qu'un chemin existe déjà pour les cyclistes (ViaRhôna) qui ne passe pas loin.

b) Résolution : N/A

7. Proposition des Conseillers municipaux

a) Motion : Remise au concours des contrats de gérance immobilière communale

- **M. Guyot** explique que les initiants souhaitent que les contrats de gérance immobilière contractés par la commune soient révisés, comme le prévoit la Loi Fédérale sur les Marchés Publiques. En effet, il s'avère que les contrats de régies n'ont pas été remis au concours depuis plusieurs années alors même que la loi prévoit une disposition à ce sujet. Le but de cette motion est de pouvoir remettre au concours les différentes gérances immobilières communales, notamment en ce qui concerne les régies immobilières et les parkings. Dans cette même motion, il est également souhaité que l'Exécutif rationalise les différents contrats et tente d'uniformiser autant que possible les contrats des différentes régies (si la commune était amenée à prendre plusieurs régies). La meilleure façon de gérer les différents contrats seraient de les contracter auprès d'une seule et unique entité, mais pour diverses raisons, il serait possible de devoir faire recours à plusieurs entités. Une uniformisation des contrats permettrait à la population résidente dans ces immeubles ou parkings d'avoir les mêmes prestations en tout temps et prévues directement par les contrats. Enfin, la présente motion aimerait dans la mesure du possible que l'Exécutif puisse confier davantage de tâches aux régies afin d'alléger son propre travail. A la suite de quelques calculs effectués, il s'avère que la commune est soumise à la LMP, que le marché représente moins de CHF 150'000.-. TTC annuel et de ce fait, une procédure de gré à

gré est préconisée. Après tous ces éléments juridiques et pratiques, les initiants de la motion enjoignent le Conseil municipal à voter en faveur de cette motion.

L'entrée en matière pour cette motion est acceptée par 9 voix pour à l'unanimité.

- **M. Guyot** remercie tout le monde d'avoir accepté cette motion.

b) Résolution : N/A

c) Questions écrites : N/A

8. Elections président local de vote

- **M. Wyss** indique qu'il y aura quatre sujets de vote en 2024 et qu'il faut un président et une vice-présidente par jour de votation. Les dates et les élus sont les suivants :
 - **3 mars 2024** : M. Bodenmann (président) / Mme Hutin (vice-présidente) ;
 - **9 juin 2024** : M. Polte (président) / M. Ramu (vice-président) ;
 - **22 septembre 2024** : M. Guyot (président) / Mme Abbet (vice-présidente) ;
 - **24 novembre 2024** : Mme Monney (présidente) / Mme Rothlisberger-Couillaud (vice-présidente).

9. Dossiers en cours

- **M. Guyot** demande s'il y a des nouvelles ou des précisions sur la nouvelle façon dont la taxe professionnelle communale va fonctionner, notamment en termes de calculs et quand sera son entrée en vigueur.

M. Wyss indique que l'ACG a proposé un montant de CHF 590'000.- pour Dardagny et ce dernier a déjà été introduit dans le budget 2024, année de son entrée en vigueur.

10. Divers

- **M. Guyot** revient sur une nouvelle qui a été mentionnée dans les journaux du 6 octobre dernier. En effet, les CFF ont décidé de revenir sur leur projet d'horaire 2025 et sur les axes touchants l'arc lémanique. C'est une nouvelle encourageante et le fait que notre Conseil municipal ait pu voter une résolution dans ce sens prouve que même de petites actions communes peuvent avoir un certain impact.
- **Mme Rothlisberger-Couillaud** remercie M. Guyot et M. Rausis pour la manifestation au Verger qui s'est très bien déroulée. Elle remercie également ses compères pour les tartes aux pommes.
- **M. Guyot** demande ce qu'il s'est passé avec le pilier du château et si celui-ci sera remis sur pied prochainement.

Mme Zoller indique que la remise sur pied du pilier du château suit son cours, bien que cela demande du temps.

- **Le président** remercie tout le monde et clôt la séance.

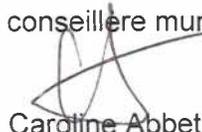
La séance est levée à 21h10.

Le président



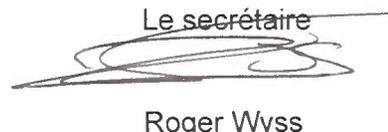
Kevin Polte

Une conseillère municipale



Caroline Abbet

Le secrétaire



Roger Wyss